# RESILOX V1 FIXPRIM

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 20/12/2020 Version: 1.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : RESILOX V1 FIXPRIM
Groupe de produits : Peinture

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Usage professionnel

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Libert Paints bv.
Langerbruggekaai 6
9000 Gent - BELGIUM
T 00 32 9 216 88 70 - F 00 32 9 226 61 81
MSDS@Libertpaints.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 070/245.245 (B)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P307 EN CAS d'exposition:
P350 Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

Phrases EUH : EUH 208 - 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one, 5-Chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one en 2-Methyl-2H-isothiazol-3-one).

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau/...

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Obtenir des conseils/soins médicaux.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Aucune en utilisation normale.

Symptômes/effets après contact oculaire : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.

Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Eau pulvérisée. Mousse.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Autres informations : Résidus de combustion et l'eau contaminés lutte contre les incendies doivent être éliminés de conformément aux règlements locaux.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Empêcher d'entrer dans les égouts, sous-sols et workpits ou n'importe quel endroit où son accumulation peut être dangereuse. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Éviter tout Contact avec la peau, les yeux et les vêtements. utiliser les équipements de protection individuelle.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : La marée noire devrait être nettoyé par un personnel de nettoyage formé, à l'aide respiratoires et lunettes de protection. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | | |
|---|---|---|
| Pour la rétention | : | Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Procédés de nettoyage | : | Contenir le déversement avec un matériau absorbant non combustible et transfert en conteneur pour élimination conformément aux règlements locaux et nationaux. |
| Autres informations | : | Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. |

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | | |
|---|---|---|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : | Eviter toute exposition inutile. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |
| Mesures d'hygiène | : | Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. |

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | | |
|---|---|---|
| Mesures techniques | : | Les deux échappement local comme la ventilation générale de l'espace sont habituellement exigées. |
| Conditions de stockage | : | Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit bien ventilé. Quand pas en service, garder le récipient fermé. |
| Prescriptions particulières concernant l'emballage | : | Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans le récipient d’origine. |

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

La technique examen des lignes directrices pour l'utilisation de cette substance/du mélange.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d’exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l’exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

**Contrôles techniques appropriés:**
Soins pour une ventilation adéquate.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

**Equipement de protection individuelle:**
Lunettes de sécurité. Gants.
**Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:**

#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

| **Protection oculaire:** | | | |
|---|---|---|---|
| **Type** | **Champ d'application** | **Caractéristiques** | **Norme** |
| Lunettes de sécurité | Gouttelettes | avec protections latérales | EN 166 |

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

| **Protection de la peau et du corps:** |
|---|
| Porter un vêtement de protection approprié |

| **Protection des mains:** | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants | | | | | |
| **Type** | **Matériau** | **Perméation** | **Epaisseur (mm)** | **Pénétration** | **Norme** |
| Gants jetables | Caoutchouc nitrile (NBR) | | | | EN ISO 374-1 |

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

| **Protection des voies respiratoires:** |
|---|
| Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit |

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Contrôle de l'exposition du consommateur:**

La substance n'est pas classée dangereuse pour la santé de l'homme ou pour ses effets sur l'environnement et n'est ni PBT ni vPvB, en conséquence, l'évaluation d'exposition ou la caractérisation des risques n'est pas requise. Pour les travaux qui nécessite une intervention des travailleurs, la substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité.

**Autres informations:**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|---|---|---|
| État physique | : | Liquide |
| Couleur | : | Couleurs variées. |
| Odeur | : | caractéristique. |
| Seuil olfactif | : | Aucune donnée disponible |
| pH | : | Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : | Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : | Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | : | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : | Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : | Ininflammable. |

| | | |
|---|---|---|
| Pression de vapeur | : | Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : | Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : | Aucune donnée disponible |
| Masse volumique | : | 1,42 kg/l |
| Solubilité | : | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | : | Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : | Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : | Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : | Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : | Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : | Aucune donnée disponible |

### 9.2. Autres informations

| | | |
|---|---|---|
| Teneur en COV | : | < 25 g/l |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Stable sous recommandée de manutention et d'entreposage de conditions (voir article 7).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans des conditions normales.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

| | | |
|---|---|---|
| Toxicité aiguë (orale) | : | Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée) | : | Non classé |
| Toxicité aiguë (Inhalation) | : | Non classé |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : | Non classé |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : | Non classé |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : | Non classé |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : | Non classé |
| Cancérogénicité | : | Non classé |
| Toxicité pour la reproduction | : | Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : | Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : | Non classé |
| Danger par aspiration | : | Non classé |

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| RESILOX V1 FIXPRIM | |
|---|---|
| Persistance et dégradabilité | Non établi. |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| RESILOX V1 FIXPRIM | |
|---|---|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1 Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non applicable
N° ONU (IMDG) : Non applicable
N° ONU (IATA) : Non applicable
N° ONU (ADN) : Non applicable
N° ONU (RID) : Non applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

**IMDG**

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

**IATA**

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

**ADN**

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

**RID**

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Transport par voie terrestre**

Non applicable

**Transport maritime**

Non applicable

**Transport aérien**

Non applicable

**Transport par voie fluviale**

Non applicable

**Transport ferroviaire**

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : < 25 g/l

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

| | | |
|---|---|---|
| Sources des données | : | RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006. |
| Autres informations | : | Aucun(e). |

| **Texte intégral des phrases H et EUH:** | |
|---|---|
| EUH 208 | 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one, 5-Chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one en 2-Methyl-2H-isothiazol-3-one) |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Les informations contenues dans chaque fiche technique sont basées sur les données dont nous disposons à l'heure actuelle , et sont considérées comme exactes en vertu de ces données. Elles sont fournies indépendamment de toute vente du produit à des fins d'information sur les dangers. Elles ne constituent pas des informations sur la performance du produit, et aucune garantie expresse ou implicite n'est faite en ce qui concerne le produit, les données sous-jacentes ou les informations contenues dans ce document. Vous êtes priés de demander les fiches techniques de tous les produits que vous achetez, traitez, utilisez ou diffusez, et êtes encouragés à informer les personnes qui peuvent être en contact avec ces produits sur les informations contenues dans ce document.
Cette FDS est destinée à fournir un bref résumé de nos connaissances et des directives concernant l'utilisation de cet équipement. Les informations contenues dans ce document ont été compilées à partir de sources considérées par Libert Paints nv.sa. comme fiables et exactes à la connaissance de la Société. Elles ne représentent pas un document exhaustif sur la réglementation concernant la communication des risques au niveau mondial.